

Département
du VAL d'OISE

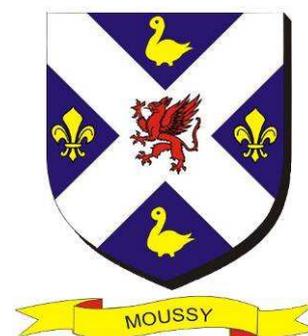
Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

Courriel : mairie@moussy.fr

Site : www.moussy.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres	
En exercice	10
Présents :	06
Votants :	07

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2022

Date de convocation :	24/09/2022
Date d'affichage :	08/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 4 octobre à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe, maire.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, MME NICOU-PRUVOST Armelle, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, M. LE CLEGUEREC Marc, MME PICARD Séverine,

Absents excusés : M. MONTHILLER Gérard donne pouvoir à M. HOUDAILLE Philippe, M. MERCIER Patrick, M. VERSET Nicolas, MME LE PAGE Hélène.

Secrétaire de séance : MME NICOU-PRUVOST Armelle

DELIBERATION RELATIVE AU CHOIX DES SOCIETES A RETENIR POUR LA REALISATION DE L'OPERATION I DU CONTRAT RURAL

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 relative à l'accélération et à la simplification de l'action publique (ASAP) et ce, jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les marchés publics de travaux concluent pour un montant inférieur à 100.000 € HT sont dispensés de la procédure de publicité et de mise en concurrence.

Marché de travaux passé selon la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 relative à l'accélération et à la simplification de l'action publique dite loi ASAP.

Marché en lots pour l'aménagement du cœur de village rue de l'église et place du prieuré.

LOT N° 01 VRD

LOT N° 02 ESPACE VERT

Les sociétés suivantes ont été contactées :

LOT 1

- DTP2I - ZA DES CARREAUX - Rue des Carreaux – 95640 MARINES

Monsieur le maire précise que la société contactée est celle qui réalisera les travaux dans le cadre de ceux qui sont conduits en même temps par la Direction des Mobilités du Conseil Départemental et qui sont indissociables de ceux réalisés par la commune.

LOT 2

- Entreprise Parc et jardins Hervé THONIARD – 12 rue de l'église – 95640 SANTEUIL
- SAS SNT – ZA la Chapelle Saint Antoine – 95300 ENNERY

Après analyse, le montant des offres s'établit comme suit :

	Lot 1	Lot 2	
	DTP2I	THONIARD	SAS SNT
Montant HT	90 363,00 €	6 284,30 €	5 689,80 €
Montant TTC	108 435,60 €	7 541,16 €	6 827,76 €

Montant total HT 96 052,80 € soit 115 263,36 € TTC

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'exposé de M. le maire, et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de choisir les sociétés suivantes en acceptant leurs propositions, au regard du dossier, des compétences et références sur ce type de chantier qui doit être réalisé pour un coût total s'élevant à **96 052,80 € HT soit 115 263,36 € TTC**.

- Lot 1 : DTP2I pour un montant de 90 363,00 € HT – 108 435,60 € TTC
- Lot 2 : SAS SNT pour un montant de 5 689,80 € HT - 6 827,76 € TTC

AUTORISE monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20221004-TravOpe1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2022

Affichage : 08/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Mousy, le 04 octobre 2022

Le Maire,

Philippe HOUDAILLE